

[Citer comme Watch Tower Bible & Tract Soc. of Pennsylvania c.Fifth Third Bank, 2011-Ohio-5180.]

# Cour d'appel de l'Ohio

HUITIÈME DISTRICT D'APPEL  
COMTÉ DE CUYAHOGA

---

INSCRIPTION AU JOURNAL ET AVIS N°  
96403

---

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIÉTÉ  
DE PENNSYLVANIE

DEMANDEUR-APPELANT

contre.

CINQUIÈME TROISIÈME BANQUE

DÉFENDEUR-APPELÉ

---

JUGEMENT:  
ANNULÉ ET REMANDU

---

Appel civil de la Cour des  
plaidoyers communs du comté de Cuyahoga, affaire  
n° CV-676742

AVANT : Jones, J., Kilbane, AJ et Keough, J.

DIFFUSÉ ET JOURNALISÉ : 6 octobre 2011

AVOCAT DE L'APPELANT

Jacqueline Kim Roberts  
Jennifer L. Speck JK  
Roberts Law Group, Ltd.  
17601 West 130th Street  
Suite 4B  
Nord Royalton, Ohio 44133

AVOCAT DE L'APPELÉ

K. James Sullivan  
Christopher S. Williams Eric  
S. Zell Calfee,  
Halter & Griswold LLP 800 Superior  
Avenue Suite 1400  
Cleveland,  
Ohio 44114

LARRY A. JONES, J. :

{¶ 1} Demandeur-appelant, Watch Tower<sup>1</sup> Bible and Tract Society of Pennsylvania

(« Watch Tower »), faites appel de la décision du tribunal de première instance rejetant sa requête en référé jugement et prononcé d'un jugement sommaire en faveur du défendeur-intimé, Cinquième Troisième Banque. Pour les raisons qui suivent, on inverse.

{¶ 2} Luther Loy Dietrich (« Dietrich ») avait deux comptes bancaires chez Fifth Third

---

<sup>1</sup>Il y a une divergence dans le dossier du procès selon que le nom de la Société s'écrit « Tour de Garde » ou « Tour de Garde ». Puisque tous les plaidoiries de première instance soumises par la Société et son mémoire d'appel épellent son nom en deux mots, nous indiquerons le nom comme « Tour de Garde » dans cette opinion.

Banque. Dietrich avait initialement désigné sa mère, Amelia Dietrich, comme bénéficiaire de les comptes en cas de décès. Le système informatique de la banque indiquait qu'un changement de désignation a été apporté le 24 mars 2005, désignant Watch Tower comme la bénéficiaire. Cependant, conformément à la politique de la banque, modifier son « Payable au décès » (« POD ») bénéficiaire, Dietrich a dû remplir un formulaire écrit de bénéficiaire et remplir une nouvelle signature carte afin de remplacer une désignation POD antérieure.

{¶ 3} Dietrich est décédé le 24 octobre 2005. A cette époque, ses comptes s'élevaient à 99 865,79 \$. La banque a envoyé un avis à Watch Tower l'informant que le les archives indiquaient que Watch Tower était le bénéficiaire des comptes de Dietrich. de Dietrich La succession croyait cependant que les comptes lui appartenaient. En mars 2006, cinquième Third a décidé de suspendre les comptes jusqu'à ce que la succession et la Watch Tower est parvenu à un accord écrit concernant la propriété des comptes, ou la banque a reçu l'ordre par un tribunal sur la manière de répartir les fonds.

{¶ 4} Par la suite, la succession a intenté une action en dissimulation contre Fifth Third Bank. devant le tribunal des successions conformément au RC 2109.50. Watch Tower n'a pas été nommée dans le procès. La Watch Tower a retenu les services d'un de ses avocats bénévoles dans le but de déposer un avis de comparution à une audience préalable au procès.

{¶ 5} En juin 2006, le tribunal des successions a rendu un jugement qui disait, en partie :

« La Cour estime qu'il n'existe aucun contrat écrit ni autre accord ou obligation entre Luther Loy Dietrich et la Fifth Third Bank par lequel les fonds contenus dans les comptes de la Fifth Third Bank \* \* \* sont devenus payables à la Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania. ou toute autre personne ou entité à la suite du décès de Luther Loy Dietrich. Par conséquent, les fonds appartiennent à la succession de Luther Loy Dietrich et la Cinquième Troisième Banque reçoit l'ordre de débloquer les fonds \* \* \* .

{¶ 6} La banque a ensuite versé les fonds à la succession.

{¶ 7} En novembre 2008, Watch Tower a intenté une action contre Fifth Third, réclamations pour négligence, rupture de contrat, conversion et ingérence délictuelle dans un espérance. La Watch Tower a demandé un jugement sommaire. Cinquième Troisième a également proposé jugement sommaire, arguant, en partie, que Watch Tower n'avait pas le droit de présenter leurs réclamations. Le tribunal de première instance a rendu un jugement sommaire en faveur de la banque et a émis un avis écrit.

{¶ 8} C'est de ce jugement que Watch Tower fait maintenant appel, soulevant la affectations d'erreur suivantes pour notre examen :

"JE. Le tribunal de première instance a commis une erreur en concluant que la doctrine de la préclusion accessoire s'applique à l'espèce.

« II. Le tribunal de première instance a commis une erreur en estimant que la Watch Tower avait le devoir d'intervenir dans l'affaire de dissimulation.

« III. Le tribunal de première instance a commis une erreur en rejetant la requête en résumé de la Watch Tower.

jugement."

Norme de contrôle

{¶ 9} La révision en appel d'un jugement sommaire est de novo, régie par la norme énoncé dans Civ.R. 56. Comer c. Risko, 106 Ohio St.3d 185, 2005-Ohio-4559, 833 NE2d 712, paragraphe 8. En conséquence, nous n'accordons aucune déférence à la décision du tribunal de première instance et examiner le dossier de manière indépendante pour déterminer si un jugement sommaire est approprié. Hollins c. Shaffer, 182 Ohio App.3d 282, 2009-Ohio-2136, 912 NE2d 637, ¶12. Sous Civ.R. 56(C), un jugement sommaire est approprié lorsque l'auteur de la motion établit que « (1) aucun

la véritable question de tout fait important demeure, (2) l'auteur de la motion a droit à un jugement tel que  
une question de droit, et (3) il ressort de la preuve que des esprits raisonnables peuvent arriver à  
mais une conclusion, et en interprétant les preuves le plus fortement en faveur de l'immobilité  
partie, cette conclusion est défavorable à la partie contre laquelle la requête en référé  
le jugement est rendu. » Etat ex rel. Duncan c. Conseil municipal de Mentor, 105 Ohio St.3d 372,  
2005-Ohio-2163, 826 NE2d 832, ¶9, citant Temple c. Wean United, Inc. (1977), 50 Ohio  
St.2d 317, 327, 364 NE2d 267.

#### Préclusion collatérale

{¶ 10} Dans les première et deuxième attributions d'erreur, Watch Tower soutient que le  
Le tribunal de première instance a commis une erreur en concluant qu'ils étaient forclos à présenter ses prétentions et  
estimant que la Watch Tower avait le « devoir » d'intervenir dans le procès des successions.

{¶ 11} La doctrine de la chose jugée implique à la fois l'exclusion de réclamation, qui  
Historiquement, on parle d'estoppel par jugement et d'exclusion de question, qui traditionnellement  
a été appelé préclusion collatérale. Grava c.Parkman Twp., 73 Ohio St.3d 379,  
381, 1995-Ohio-331, 653 NE2d 226. En vertu de la branche d'exclusion des réclamations de l'autorité de la chose jugée,  
« [un] jugement valide et définitif rendu sur le fond exclut toute action ultérieure fondée sur  
toute réclamation découlant de la transaction ou de l'événement qui a fait l'objet de la  
action précédente. » Identifiant. au programme.

{¶ 12} L'exclusion d'une question, ou préclusion collatérale, empêche la nouvelle contestation d'une question qui  
a été « effectivement et nécessairement plaidé et déterminé dans le cadre d'une action antérieure ». Krahn c.  
Kinney (1989), 43 Ohio St.3d 103, 107, 538 NE2d 1058. En d'autres termes, selon le

doctrine de la préclusion accessoire, la partie ne peut pas intenter une nouvelle action dans le cadre d'une deuxième action  
une question qui a été effectivement et nécessairement plaidée et tranchée dans une action antérieure.

Fort. Frye Teachers Assn., OEA/NEA c.State Emp. Relations Bd., 81 Ohio St.3d 392, 395,

1998-Ohio-435, 692 NE2d 140, citant Whitehead c. Gen. Tél. Co. (1969), 20 Ohio St.2d

108, 112, 254 NE2d 10.

{¶ 13} En l'espèce, le tribunal de première instance a conclu que les allégations de Watch Tower étaient  
interdit par préclusion collatérale. Afin de prévaloir en vertu de la doctrine de la préclusion collatérale,  
une partie doit plaider et prouver ce qui suit : (1) la partie contre laquelle la préclusion est  
recherché était partie ou en relation avec une partie à l'affaire précédente ; (2) il y a eu une finale  
jugement sur le fond dans l'affaire précédente après avoir eu la possibilité pleine et équitable de plaider  
problème; (3) la question doit avoir été admise ou effectivement jugée et tranchée et doit être  
nécessaire au jugement final; et (4) le problème doit avoir été identique au problème  
impliqué dans l'affaire précédente. Balboa Ins. Co. contre SSD Distrib. Sys., Inc. (1996), 109  
Ohio App.3d 523, 527-28, 672 NE2d 718.

{¶ 14} Watch Tower soutient que les problèmes de négligence, de conversion,  
la rupture de contrat et l'ingérence délictuelle dans une attente n'ont jamais été contestées dans le cadre de la procédure.  
tribunal des successions; par conséquent, la doctrine de la préclusion collatérale ne peut pas s'appliquer pour leur interdire  
apportant ces réclamations. Selon Watch Tower, elle n'a jamais revendiqué un droit au  
produit des comptes de Dietrich. Au lieu de cela, la société a affirmé avoir subi des dommages  
en raison des actions de la banque et, hormis le comportement de la banque et/ou de ses employés, il  
aurait été le bénéficiaire des comptes. Watch Tower affirme en outre qu'elle

ce n'est qu'après le jugement du tribunal des successions que ses causes d'action sont apparues, car il s'agissait  
puis que la société a appris que Fifth Third avait agi avec négligence.

{¶ 15} Fifth Third affirme que même si la Watch Tower n'était pas partie à l'homologation  
procès, ils étaient en intimité parce que, aux fins de la préclusion collatérale, l'intimité  
s'applique aussi bien aux justiciables qu'à ceux qui auraient pu s'engager dans la procédure mais ne l'ont pas fait  
profiter de l'occasion. Howell c. Richardson (1989), 45 Ohio St.3d 365,  
367, 544 NE2d 878. Nous ne sommes cependant pas d'accord avec l'affirmation de Fifth Third et constatons que  
la banque ne peut pas démontrer que la Watch Tower était empêchée, en garantie, d'apporter ses  
réclamations.

{¶ 16} Michael Lewis, responsable de la planification caritative de Watch Tower, a témoigné à  
déposition selon laquelle la Watch Tower a eu connaissance de la demande d'homologation peu de temps après son dépôt.  
Dans une lettre datée du 27 mars 2006, la Watch Tower a écrit à son agent de l'Ohio, l'avocat William  
Carse, comme suit :

« Nous aimerions retenir vos services dans le but de déposer un avis de comparution au nom de la Watch Tower  
Bible and Tract Society of Pennsylvania, et de comparaître à l'audience de mai 2006 au [tribunal des successions]  
concernant le [Cinquième Troisième] matière." »

{¶ 17} Bien que Carse ait pu agir en tant qu'agent de la Watch Tower en gardant une  
Surveillant la procédure, à aucun moment la Watch Tower n'est intervenue dans l'affaire. Carse a témoigné  
lors de sa déposition, il a assisté aux conférences préalables au procès et a tenu la Watch Tower informée de l'évolution de la situation.  
état du litige, mais n'a jamais été informé que l'affaire avait été réglée au cours de la succession.  
service. Ni la succession ni Fifth Third n'ont proposé que la Watch Tower soit ajoutée en tant que parti.  
et le rôle du tribunal des successions indique qu'aucune audience formelle n'a eu lieu dans cette affaire.

Peu de temps après son dépôt, l'affaire a été « réglée et classée » et le produit du procès a été  
compte ont été versés à la succession.

{¶ 18} Nous ne sommes pas d'accord avec la décision du tribunal de première instance selon laquelle Watch Tower avait un  
devoir d'intervenir dans l'affaire du tribunal des successions afin de protéger ses intérêts et cela parce que  
La Watch Tower « était à la fois au courant du litige et avait la possibilité d'intervenir », a-t-elle déclaré.  
a été obligée d'intervenir pour protéger sa prétention. La Watch Tower affirme que son  
les réclamations ne sont apparues que lorsque le tribunal des successions a déterminé que les fonds du compte appartenaient à  
le domaine. Ce n'est qu'à ce moment-là que la société a appris que Fifth Third aurait agi avec négligence  
ne pas avoir obtenu la documentation appropriée pour une désignation POD. Il se peut donc qu'il s'agisse d'un  
décision stratégique de la société d'attendre et de voir à qui le tribunal des successions  
accorderait le produit du compte avant de poursuivre ses réclamations.

{¶ 19} Nous ne trouvons en outre aucun fondement à l'affirmation de la banque selon laquelle Watch Tower était  
soit tenu d'intervenir dans l'affaire du tribunal des successions, soit de déposer ses réclamations au moment  
de l'affaire du tribunal des successions. Le délai de prescription applicable aux réclamations de Watch Tower  
n'avait pas expiré au moment où il a déposé sa plainte ; il n'est pas nécessaire que la société dépose  
ses réclamations à tout moment avant l'expiration du délai de prescription. Si le cinquième tiers était  
préoccupée par les droits que la Watch Tower aurait pu avoir sur les comptes, elle aurait pu  
a déposé une action en jugement déclaratoire devant le tribunal des plaidoyers communs.

{¶ 20} Nous notons en outre que, parce que l'affaire du tribunal des successions était une affaire de dissimulation  
intentée en vertu de la loi, il est possible que le tribunal des successions n'ait pas eu  
compétence pour examiner les réclamations de Watch Tower. Le but de la loi sur la dissimulation,



RC 2109.50, « vise à fournir une méthode rapide et efficace de découverte des actifs appartenant à une succession et assurer la possession de ces biens. Il n'est pas destiné à être un se substituer à une action civile pour recouvrer une dette, obtenir des comptes, statuer sur des droits en vertu de un contrat ou recouvrer un jugement pour les sommes dues à un exécuteur testamentaire ou à un administrateur. Harpster c.Castle (28 juin 1993), Ashland App. n° CA 1022 ; Goodrich c.Anderson (1940), 136 Ohio St. 509, 26 NE2d 1016.2

{¶ 21} Bien que quelle entité devrait être désignée comme bénéficiaire de Dietrich's comptes était au cœur du procès en matière d'homologation, il convient de répéter que Watch Tower n'est pas prétendant qu'il était le bon bénéficiaire du POD. Au lieu de cela, Watch Tower prétend que le Le legs prévu de Dietrich à la Watch Tower n'a pas été réalisé en raison de la négligence. Nous sommes d'accord avec Watch Tower sur le fait qu'il s'agit de deux questions distinctes ; donc, La Watch Tower n'est pas empêchée de présenter ses réclamations. De plus, on pourrait affirmer que La Watch Tower aurait pu participer à la procédure d'homologation et néanmoins a ensuite intenté une action pour négligence.

{¶ 22} Sur la base des faits tels que présentés, Fifth Third ne peut pas prévaloir en vertu de la doctrine de préclusion collatérale ; par conséquent, le tribunal de première instance a commis une erreur en déterminant que Watch Tower était forclusion collatérale de poursuivre ses réclamations contre Fifth Third.

{¶ 23} Les première et deuxième affectations d'erreur sont maintenues.

#### Jugement sommaire

---

<sup>2</sup>Il n'est pas nécessaire à ce stade de déterminer si le tribunal des successions aurait eu compétence sur les réclamations de Watch Tower.

{¶ 24} Dans la troisième attribution d'erreur, Watch Tower soutient que le tribunal de première instance a commis une erreur en rejetant sa requête en jugement sommaire.

{¶ 25} Nous constatons que des questions de fait important demeurent quant à savoir si Fifth Third a agi négligence en omettant d'obtenir une désignation POD appropriée. Brenda Harris, l'employée qui a changé la désignation POD de Dietrich, a témoigné qu'elle ne se souvenait pas avoir rencontré Dietrich, mais les documents bancaires indiquent qu'elle s'est occupée de la transaction. Harris était conscient que la politique et les procédures de la banque nécessitaient une autorisation écrite et un nouveau carte de signature afin de modifier une désignation de POD, mais la banque n'a pas pu la localiser non plus. Harris ne se souvenait pas si Dietrich avait réellement rempli une nouvelle carte de signature, mais il a témoigné qu'elle ne modifierait pas la désignation d'un POD sans le consentement du client. Elle a également admis qu'elle ne se souvenait pas avoir personnellement cherché la carte de signature, mais ses dossiers indiquaient que la banque l'avait recherché. Ainsi, la question de savoir si la banque et/ou ses employés ont agi avec négligence en ne modifiant pas correctement le POD de Dietrich la désignation est une question de fait qu'il appartient mieux à un jury de trancher.

{¶ 26} Parce que des questions de fait important demeurent qui empêchent un jugement sommaire, le tribunal de première instance n'a pas commis d'erreur en rejetant la requête en jugement sommaire de la Watch Tower.

{¶ 27} En conséquence, la troisième attribution d'erreur est annulée.

Le jugement est annulé et renvoyé.

Il est ordonné que l'appelant recouvre les frais d'intimé taxés aux présentes.

Le tribunal estime qu'il y avait des motifs raisonnables pour cet appel.

Il est ordonné qu'un mandat spécial soit délivré par ce tribunal pour diriger le Cuyahoga

Tribunal de comté des plaidoyers communs pour mettre à exécution ce jugement.

Une copie certifiée conforme de cette inscription constitue le mandat conformément à l'article 27 du  
Règles de procédure d'appel.

LARRY A. JONES, JUGE

MARY EILEEN KILBANE, AJ, est d'accord ; KATHLEEN ANN  
KEOUGH, J., DISSIDENTE AVEC OPINION SÉPARÉE

KATHLEEN ANN KEOUGH, J., DISSIDENTE

{¶ 28} Je suis respectueusement en désaccord. Même si je suis d'accord avec la majorité selon laquelle la doctrine de préclusion collatérale ne s'applique pas en l'espèce, je conclurais néanmoins que le procès Le tribunal a correctement accueilli la requête en jugement sommaire de Fifth Third. Sous notre de novo norme de contrôle, je conclurais que la plainte de Watch Tower est rejetée par la doctrine de laches, qui a également été soulevée par Fifth Third dans sa requête en jugement sommaire.

{¶ 29} Laches est « une omission de faire valoir un droit pour un prix déraisonnable et durée inexplicquée, dans des circonstances préjudiciables à la partie adverse.

Connin contre Bailey (1984), 15 Ohio St.3d 34, 35, 472 NE2d 328, citant Smith contre Smith (1957), 107 Ohio App. 440, 443-444, 146 NE2d 454. Voir également Hayman c. Hayman, 184 Ohio App.3d 97, 2009-Ohio-4855, 919 NE2d 797, ¶47.

{¶ 30} « 'Les éléments de défense des coups sont '(1) la conduite de la part du défendeur \* \* \* donnant lieu à la situation pour laquelle la plainte est déposée et pour laquelle le

le plaignant demande réparation \* \* \* ; (2) le retard dans la revendication des droits du plaignant, le plaignant avait eu connaissance ou avait été informé de la conduite du défendeur et avait été a eu la possibilité d'intenter une action en justice ; (3) manque de connaissance ou de préavis de la part de au défendeur que le plaignant ferait valoir le droit sur lequel il fonde son action ; et (4) un préjudice ou un préjudice pour le défendeur dans le cas où une réparation serait accordée au plaignant.

Smith c. Smith (1959), 168 Ohio St. 447, 455, 156 NE2d 113, citant 19

Jurisprudence, [1939] 343, [Equity] Section 498 ; voir également État ex rel. Cater c.N.

Olmsted, 69 Ohio St.3d 315, 325, 1994-Ohio-488, 631 NE2d 1048 (« éléments d'un laches

la défense sont (1) un retard ou un laps de temps déraisonnable dans la revendication d'un droit, (2) l'absence d'un excuse pour un tel retard, (3) la connaissance, réelle ou implicite, du préjudice ou du tort, et

(4) préjudice à l'autre partie »).

{¶ 31} Un retard dans la revendication d'un droit ne constitue pas en soi un manquement, et afin de

Invoyer avec succès la doctrine équitable des laches, il faut démontrer que la personne pour

dont le bénéfice sera appliqué par la doctrine a été matériellement lésé par le retard de la

personne qui fait valoir sa prétention. Hayman au ¶47, citant Connin aux ¶35-36 ; voir aussi Smith, 168.

Ohio St. au paragraphe trois du programme.

{¶ 32} « Les questions de renonciation, de laches et de préclusion sont « fondées sur des faits ». » Riley c. Riley,

Application Knox. N° 2005-CA-27, 2006-Ohio-3572, ¶27, citant Dodley c. Jackson, Franklin

Application. N° 05AP11, 2005-Ohio-5490. Une fois qu'un défendeur a exposé chacun des éléments

de la défense, la charge incombe au demandeur d'expliquer le retard. Stevens c.

Natl. City Bank (1989), 45 Ohio St.3d 276, 285, 544 NE2d 612, citant Russell c. Fourth

Natl. Banque (1921), 102 Ohio St. 248, 131 NE 726.

{¶ 33} Fifth Third soutient qu'il était déraisonnable pour la Watch Tower d'attendre deux des années après que Fifth Third ait distribué le produit des comptes bancaires de Dietrich à Dietrich's propriété pour faire valoir ses droits sur ces comptes, alors que la Watch Tower savait que la propriété de Les comptes bancaires de Dietrich étaient en cause dans la procédure d'homologation et dans Watch Tower participé à ces procédures. La Watch Tower rétorque en affirmant qu'elle a déposé son plainte contre Fifth Third dans le délai de prescription applicable et que tout retard ou le préjudice était imputable à Fifth Third pour son incapacité à rejoindre la Watch Tower dans le action en homologation.

{¶ 34} Introduire une action dans le délai de prescription n'est pas dans et de lui-même suffisant pour vaincre une défense de coups. « Un retard d'une durée inférieure à celle limite légale, accompagnée d'autres conditions, peut suffire à détruire le recours du bénéficiaire. Stevens à 284. En conséquence, les laches peuvent toujours s'appliquer même si le délai de prescription applicable n'a pas expiré.

{¶ 35} Je trouve sans importance que la succession de Fifth Third ou de Dietrich ait dû a demandé au tribunal des successions de se joindre à la Watch Tower dans la procédure d'homologation parce que Watch Tower a en fait participé à la procédure par l'intermédiaire de l'avocat Carse. Je suis d'accord avec le tribunal de première instance que la Watch Tower avait le devoir d'intervenir ou de demander la jonction, considérant que le La question sous-jacente au tribunal des successions était de savoir si les comptes bancaires de Dietrich constituaient des actifs de sa succession. Lorsque la Watch Tower a reconnu qu'elle n'était pas impliquée dans l'action, elle avait le devoir de faire valoir son droit car une action en recel au titre du RC 2109.50 se concentre

d'abord sur la propriété de l'actif, puis sur la question de savoir si la possession de l'actif est effectivement illégalement dissimulés ou retenus dans la succession. Voir *Fecteau c. Cleveland Trust Co.*

(1960), 171 Ohio St. 121, 167 NE2d 890 (propriété d'une banque commune et de survie

les comptes ont été correctement portés devant le tribunal des successions en vertu de la loi sur la dissimulation).

{¶ 36} De plus, le dossier démontre que le tribunal des successions a converti le une action de dissimulation à une action en jugement déclaratoire parce que (1) le dépôt de L'avocat Carse a indiqué que le magistrat avait transformé l'affaire en tant que telle ; et (2) le procès l'entrée du journal du tribunal a fait une conclusion concernant la propriété des comptes bancaires de Dietrich et n'a tiré aucune conclusion concernant la culpabilité de Fifth Third. Parce que le tribunal des successions apparemment converti l'action en jugement déclaratoire, la Watch Tower avait encore plus de une obligation d'intervention parce qu'elle avait un intérêt dans le bien auquel la succession de Dietrich était rattachée revendiquer la propriété.

{¶ 37} La Watch Tower et la succession de Dietrich ont envoyé des lettres à Fifth Third affirmant propriété des comptes bancaires de Dietrich et a exigé leur distribution. Le 3 mars 2006, Fifth Third a envoyé une lettre aux deux parties expliquant le désaccord concernant l'identité du bénéficiaire correct et légal des comptes, le motif du litige (la signature carte est manquante), et l'action que Fifth Third entreprenait (mettre la distribution en attente jusqu'à ce que un accord entre les parties a été conclu ou jusqu'à ce qu'il reçoive une ordonnance du tribunal ordonnant distribution). Ainsi, toutes les parties étaient au courant de la situation juridique, des raisons pour lesquelles le problème existait et les intentions de Fifth Third. En conséquence, la Watch Tower était prévenue dès le 3 mars 2006, Fifth Third n'a pas pu localiser la carte de signature, qui est

la base sous-jacente de la plainte de Watch Tower contre Fifth Third.

{¶ 38} Le 7 mars 2006, la succession a déposé une action en dissimulation auprès du tribunal des successions.

contre Fifth Third, affirmant qu'elle dissimulait des actifs appartenant à la succession.

Michael Lewis, qui a témoigné lors de sa déposition au nom de Watch Tower, a déclaré que Watch

Tower a pris connaissance de l'affaire d'homologation auprès de l'avocat de Fifth Third en mars 2006.

{¶ 39} L'avocat Carse a témoigné lors de sa déposition qu'il avait été contacté par Watch

Tower observera la procédure de dissimulation devant le tribunal des successions et fera rapport à Watch

Le service juridique de Tower. L'avocat Carse a reçu une lettre datée du 6 avril 2006 de

Watch Tower avec la jurisprudence de l'Ohio jointe « que [Watch Tower] espérait [d] [will] prouver

utile dans l'affaire Luther Dietrich et Cinquième Troisième. Dans une lettre ultérieure

La Watch Tower a envoyé l'avocat Carse le 27 avril 2006, elle a cherché à « retenir [ses] services pour

le but de déposer une comparution au nom de la Watch Tower Bible and Tract Society of

Pennsylvanie, et comparaisant à l'audience de mai 2006 devant le tribunal des successions du comté de Cuyahoga.

en ce qui concerne l'affaire Fried c. Fifth Third Bank . Nous apprécions votre aide dans ce domaine

égard."

{¶ 40} Aucune comparution n'a jamais été déposée, mais l'avocat Carse a témoigné lors de la déposition que

La Watch Tower avait certes un intérêt dans l'issue du litige, sinon elle ne le ferait pas.

y ont été. Même en sachant cela, Watch Tower n'a pas affirmé sa prétention à

Les comptes bancaires de Dietrich, mais il a juste vu l'actif et ses intérêts disparaître. Donc,

indépendamment du fait que l'avocat Carse ait agi en tant que simple observateur ou en tant que représentant de la Watch Tower.

avocat dans la procédure d'homologation, la Watch Tower avait une réelle connaissance de la nature de

la procédure d'homologation, la réclamation formulée par la succession de Dietrich concernant la propriété de comptes bancaires de Dietrich, et l'éventuel effet négatif et préjudiciable de l'issue de la procédure pourrait avoir sur ses intérêts et la réception des produits de ces comptes.

{¶ 41} Enfin, l'affirmation de Watch Tower selon laquelle elle ne savait pas que Fifth Third avait payé la succession de Dietrich n'est pas une excuse suffisante pour justifier son retard dans le dépôt de la déclaration action et ne crée pas de véritable question de fait important. La Watch Tower savait que La décision du tribunal des successions était défavorable à Watch Tower dès le 5 juin 2006 parce que L'avocat Carse a envoyé au service juridique de la Watch Tower une lettre décrivant les opinion de l'audience du 1er juin 2006 et informant également la Watch Tower que le magistrat lui a demandé de « s'entretenir avec la Watch Tower et de répondre à toutes les parties ». L'avocat Carse une correspondance ultérieure du 12 juin 2006 indiquait que Carse était un participant actif dans la procédure parce qu'il « appellerait les parties dans une semaine environ pour voir si elles est parvenu à un accord » et a informé l'avocat de Fifth Third « que la Watch Tower était gardant ses options ouvertes.

{¶ 42} Les preuves jointes à la requête en jugement sommaire de Fifth Third établit que Watch Tower savait qu'elle était répertoriée comme bénéficiaire du POD sous Les comptes bancaires du Cinquième Troisième de Dietrich et que la succession de Dietrich faisait également valoir une réclamation à ces comptes. Plutôt que de défendre ou de faire valoir une réclamation sur l'actif contesté, Watch Tower est resté les bras croisés et a acquiescé à la décision du tribunal des successions. La situation présenté devant cette Cour est précisément le but de la doctrine des laches — empêcher l'acquiescement ou la négligence dans la revendication d'un droit pendant une période de temps qui porte préjudice à un



faire la fête.

{¶ 43} En conséquence, parce que la Watch Tower était au courant de la procédure d'homologation et compris que son issue pourrait avoir un impact négatif sur ses intérêts dans les comptes bancaires de Dietrich, Je trouverais que son excuse pour son retard ne lui est imputable que par son propre échec à adhérer ou intervenir. De plus, le rejet du blâme par la Watch Tower sur Fifth Third est insuffisant pour réfuter la défense des coups de fouet de Fifth Third. Watch Tower « a été entièrement mise en examen, et le Les difficultés dont [elle] se plaint sont le résultat de [sa] propre négligence et imprudence. « Les tribunaux d'équité accordent un soulagement aux vigilants et non aux négligents. Ils refusent leur aide à ceux qui, par leur propre négligence, et par cela seul, ont subi une perte. 1 histoire Éq.Jur.Sec. 146, et notes.' » Stevens à 285, citant *Crist v. Dice* (1869), 18 Ohio St. 536, 542.

{¶ 44} Enfin, Fifth Third a démontré un préjudice important dû à Watch Tower a tardé à déposer cette cause d'action. Fifth Third soutient qu'en raison de Watch Si Tower ne parvient pas à faire valoir ses droits en matière d'homologation, elle devra potentiellement payer le même compte deux fois. Ce possible changement préjudiciable dans la situation financière de Fifth Third Cette situation ne se serait pas produite si la Watch Tower avait fait valoir en temps opportun son droit à la propriété de Dietrich. comptes bancaires.

{¶ 45} De plus, en vertu de la doctrine de la chose jugée, Fifth Third ne pourra pas affirmer que Watch Tower est le propriétaire légitime et légal des comptes bancaires de Dietrich parce que le tribunal des successions a déjà déterminé que la succession de Dietrich est le bénéficiaire de ces comptes. Ceci est préjudiciable à Fifth Third car si la Watch Tower avait affirmé une

revendiquer l'actif et défendre sa position dans l'action d'homologation, le résultat étant très probablement aurait été différent.

{¶ 46} Watch Tower n'a avancé aucun argument pour réfuter le préjudice établi par Fifth Third, mais réitère seulement que tout préjudice était dû à l'incapacité de Fifth Third à rejoindre la Watch Tower. Ayant conclu que Fifth Third n'avait aucune obligation de présenter ou de défendre Les droits de Watch Tower devant le tribunal des successions ou faire valoir les droits de Watch Tower sur la banque de Dietrich comptes, je trouverais que l'argument de jonction de Watch Tower est insuffisant pour établir une véritable question de fait important, annulant ainsi le jugement sommaire.

{¶ 47} En conséquence, je conclurais que le jugement sommaire en faveur de Fifth Third était correct.